Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

25-2026
Nomenclature : 7.10

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260305-25_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 février 2026

Date d'affichage
09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Gillet, Blot, Serra, Gillet-Pesson, Boutheloup, Orain, Foliard, Dugué, Viscart, Thébault, Veillaux, Vergnaud, Chardin

Étaient absents excusés : MM. Cervi, Piquion

Procuration de M. Cervi à Mme Viscart

Nombre de conseillers			**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	:	19	
Présents	:	17	Carole GILLET a été élue secrétaire de séance
Votants	:	18	

25-2026 COUT MOYEN DE L'ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné. M. Veillaux, adjoint, présente l'état des charges de fonctionnement de l'école. Il en ressort, au vu des charges que pour l'année 2025 :

- Le coût moyen d'un enfant en maternelle revient à : 1 570.19 €
- Le coût moyen d'un enfant en primaire revient à : 451.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces montants.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
Jean DUPIRE

